



Ministry of Science and ICT

Plan d'action franco-coréen en science et technologie

L'année France-Corée, qui a célébré le 130^{ème} anniversaire des relations diplomatiques entre les deux Etats, de septembre 2015 à août 2016 en France, et de mars à décembre 2016 en Corée, a permis d'approfondir les coopérations bilatérales dans de nombreux domaines et notamment en matière de coopération scientifique et technologique.

Considérant la volonté d'établir un partenariat global entre les deux Etats, tel qu'évoqué par le Président de la République française le 6 décembre 2004 et tel que réaffirmé dans le plan d'action établi entre la République française et la République de Corée le 4 novembre 2015 en vue de renforcer le partenariat global franco-coréen au XXI^{ème} siècle ;

Conformément à l'accord de coopération culturelle et technique du 28 décembre 1965 et à l'accord de coopération scientifique et technologique du 4 avril 1981 signés entre les deux Etats, la Commission mixte scientifique et technologique franco-coréenne s'est réunie à sept reprises, ce qui a permis à la coopération scientifique bilatérale de se renforcer et de se structurer.

Les deux Etats partagent une approche similaire du développement scientifique et technologique, au service d'une croissance inclusive et durable, visant à l'amélioration des conditions de vie des populations, et s'accordent sur l'importance stratégique de leurs partenariats scientifiques et technologiques.

A cet effet et afin de poursuivre le développement de leur coopération scientifique et technologique, les deux Etats confirment leur intention d'adopter le présent plan d'action afin de relever les grands défis mondiaux tels que l'adaptation de nos sociétés aux défis du numérique et la lutte contre le changement climatique et les maladies infectieuses.

I. Dialogues institutionnels

Les signataires continueront à développer leurs échanges politiques en se fondant sur les résultats obtenus à l'issue des rencontres précédentes, telles que la Commission mixte scientifique et technologique et le Comité de coordination de l'énergie nucléaire.

Le prochain Comité de coordination de l'énergie nucléaire et la prochaine Commission mixte scientifique et technologique se tiendront en 2020 respectivement à Séoul et à Paris.

II. Mobilité des étudiants et chercheurs

Les signataires se déclarent favorables au renforcement des échanges d'étudiants et en particulier aux niveaux master et doctorat entre les quatre instituts de science et technologie coréens dont la tutelle est assurée par le ministère coréen des Sciences et des Technologies de l'Information et de la Communication et les établissements d'enseignement supérieurs français. Elles encouragent la signature d'accords de mobilité, de délivrance de diplômes conjoints et de doubles diplômes, ainsi que le développement des cotutelles de thèse.

Les deux signataires essaieront de promouvoir au mieux, par l'octroi de bourses notamment, les programmes d'échanges et de mobilité aux niveaux master et doctorat, ainsi que les écoles d'été. Elles réfléchiront également à la possibilité de mettre en œuvre, en lien avec les établissements français et coréens, des MOOC (*Massive Open Online Course*) de préparation aux études d'ingénierie en France ou de recherche en Corée, afin de faciliter l'intégration des étudiants du pays partenaire.

Après le succès des premières Rencontres de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation organisées en Corée en octobre 2016 et afin d'encourager la mobilité des étudiants et chercheurs, la deuxième édition des Rencontres de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sera organisée en France au premier semestre 2019.

III. Recherche internationale conjointe

Les signataires feront la promotion des différents programmes de recherche bilatéraux, européens et internationaux auprès de leurs instituts de recherche, afin d'encourager les coopérations franco-coréennes dans un cadre multilatéral.

IV. Structures internationales de recherche conjointe

Les signataires se félicitent de l'ouverture récente de l'unité mixte internationale 2B-FUEL (*Building Blocks for Future Electronics Laboratory*), première unité mixte franco-coréenne.

Les signataires encourageront les nouvelles coopérations et notamment la création de nouveaux réseaux de recherche internationaux (IRN), laboratoires internationaux associés (LIA) et unités mixtes internationales (UMI) entre les organismes de recherche français et coréens.

V. Coopérations scientifiques et technologiques

A. Espace

En se fondant sur le succès des deux précédents Forum Espace France-Corée, les signataires organiseront la troisième édition en République de Corée, au premier semestre 2019, et s'efforceront de poursuivre la dynamique positive engagée depuis plusieurs années en matière d'échanges dans le domaine de l'industrie spatiale entre les deux pays.

Afin de renforcer les coopérations dans le domaine spatial, les signataires déploieront des efforts conjoints pour échanger et regrouper les données satellitaires relatives au changement

climatique ; et réfléchiront à la création d'un programme d'échange de chercheurs entre le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Institut coréen de recherche aérospatial (KARI).

B. Changement climatique et autres défis environnementaux

Les signataires partagent un sens commun de l'urgence environnementale, et souhaitent pouvoir renforcer leurs coopérations scientifiques et technologiques en matière de lutte contre le changement climatique et les autres défis environnementaux. Dans le cadre des efforts qu'ils mènent pour lutter contre le changement climatique, les signataires promeuvent le développement de l'observation de la Terre, notamment par les moyens satellitaires.

Les signataires réfléchissent notamment à approfondir leur coopération scientifique dans les domaines suivants : mesure de la pollution atmosphérique, mesure de la pollution marine, réduction de l'impact du réchauffement climatique sur l'Arctique.

C. Intelligence artificielle

Les signataires déclarent vouloir renforcer leur coopération dans le domaine de l'intelligence artificielle, et en particulier dans le domaine de la santé, des transports et de l'environnement, afin d'améliorer la qualité de vie de leurs populations.

Dans ce but, ils étudieront l'opportunité et la faisabilité de mise en place d'un programme conjoint de recherche sur l'intelligence artificielle. Ils jugent prioritaire le développement de coopérations dans ces domaines et encouragent l'organisation de séminaires conjoints entre leurs organismes de recherche.

D. Nouveaux matériaux et nanotechnologies

Les signataires poursuivent leurs efforts pour développer la coopération dans le domaine des nouveaux matériaux et nanotechnologies et se félicitent en ce sens de l'ouverture de l'unité mixte internationale 2B-FUEL (*Building Blocks for Future Electronics Laboratory*).

E. Sciences de la vie

Les signataires encouragent le Réseau international des Instituts Pasteur et l'Institut Pasteur de Corée à coopérer dans le domaine des maladies infectieuses afin de pouvoir lutter conjointement contre les maladies infectieuses et les nouveaux virus.

F. Autres

Les signataires souhaitent lancer des contacts réguliers entre leurs milieux académiques afin de définir des axes de recherche prioritaires bénéfiques pour leurs communautés de chercheurs.

VI. Diffusion de la culture scientifique

Les signataires réfléchissent à l'organisation d'expositions scientifiques visant à promouvoir les sciences, l'accent étant plus particulièrement mis sur les actions destinées aux jeunes publics et à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Signé à Paris, le 15 octobre 2018

La Ministre
de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
de la République française

Frédérique VIDAL

Le Ministre
de la Science et
des Technologies de l'Information
et de la Communication
de la République de Corée

YOU Young Min